

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 MARS 2019 A 18H30

Présents : Tous les membres en exercice

Absents : Madame Nathalie COSTE, Monsieur Geoffrey HANNOTEL, Madame Claire DENIS

Absents excusés : /

Secrétaire : Madame Martine LAMIRAND

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 25 janvier 2019.

Le compte rendu est visé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Martine LAMIRAND comme secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif 2018. Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	624 764.91 €	Recettes :	702 938.59 €
Résultat reporté en excédent :	836 617.09 €		
Excédent de clôture :	836 565.21 €		

Investissement

Dépenses :	300 022.41 €	Recettes :	237 513.11 €
Résultat reporté en excédent :	107 109.56 €		
Résultat de clôture :	169 618.86 €		
Restes à réaliser (dépenses) :	44 974.00 €	Restes à réaliser (recettes) :	0 €

Soit un besoin total de financement de 214 592.86 €

ENSEMBLE :

Dépenses :	1 031 896,88 €
Recettes :	1 698 843,23 €
Résultat de clôture :	666 946.35 €

Pour le fonctionnement, Monsieur le Maire fait remarquer à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que les dépenses communales ont baissé par rapport à l'année précédente et qu'il y a une nette diminution des recettes (dotations de l'Etat).

Grâce à la maîtrise des dépenses et malgré les baisses des recettes, Monsieur le Maire précise que la Commune dégage un autofinancement d'un montant de 78 225.56 €.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire rappelle les opérations réalisées durant l'année 2018 en observant que la plupart de ces projets ont été réalisés.

Monsieur HENIN fait remarquer que les documents donnés sont légers. Il y a très peu d'explications, d'analyses.

Monsieur le Maire lui précise qu'aucune demande de documents n'a été enregistrée depuis la distribution des convocations du 22/03/2019 et que s'il en désirait d'autres, il suffisait d'en faire la demande auprès des services administratifs. Ce sont les mêmes documents qui sont fournis chaque année.

Des explications concernant le virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 et le solde d'exécution d'investissement reporté au chapitre 001 sont demandées.

Le budget, chaque année, est une prévision des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement.

La réalisation effective (comptabilisation) de ces prévisions se retrouve dans le compte de gestion.

Aussi, le chapitre 021 est une "prévision" permettant d'équilibrer la section d'investissement.

C'est un chapitre d'ordre sans exécution budgétaire, c'est à dire ne comportant aucun article et ne donnant lieu à aucun titre ou mandat. Il n'y a donc pas de prise en charge possible à ce chapitre.

Par suite, la réalisation de cette prévision au 021 se retrouve l'année suivante au 1068.

Le crédit du compte 1068 n'est que la constatation et la prise en compte, avec un an de décalage, de votre 021.

Dans le cas présent, le chapitre 021 a compensé parfaitement la différence entre les dépenses et les recettes en 2018.

Concernant le chapitre 001 déficitaire de 169 618.86€, c'est un report obligatoire (ainsi que les restes à réaliser) qui est entièrement compensé par le 1068 de 214 592.86€ (qui était prévu par le 021), ce qui revient à élaborer le budget ensuite à partir d'un "solde nul".

Hors présence de Monsieur Jean-Paul LEFAIT, le Maire, Monsieur Yves DARQUES, premier adjoint, préside la séance et propose l'approbation du compte administratif 2018 au conseil municipal qui l'approuve par 9 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur le Maire est remercié par l'ensemble du Conseil Municipal pour la bonne gestion des comptes de la commune.

4) Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion, issu des services du Trésor Public, identique au Compte Administratif établi par les services municipaux.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont correctes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Trésorier, pour l'exercice 2018.

5) CDD (remplacement maladie)

La création d'un emploi CDD du 25/02/2019 au 24/03/2019 d'une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine a été nécessaire pour remplacer de 2 agents hospitalisés.

Cet agent a effectué l'accompagnement des enfants en maternelle, les activités périscolaires (Restauration et Garderie), l'entretien des locaux...

6) Remplacement d'un agent administratif

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Grégory STRYCHAREK, agent administratif depuis 2012 à la Mairie a suivi la formation d'ambulancier accordée par le Conseil Municipal lors de la séance précédente. Suite à une opportunité d'offre d'emploi, il a demandé une mise en disponibilité.

Le recrutement d'un agent est actuellement en cours.

Monsieur HENIN demande si l'annonce a été publiée sur le site du Centre de Gestion. Il conseille de recruter un agent administratif de 1^{ere} classe issu d'un concours. Cela permettra d'apporter à la Commune un renouveau.

Monsieur le Maire répond que, conformément à la loi, l'annonce a bien été publiée sur le site en question et que le Conseil Municipal sera informé.

7) Règlement général européen sur la protection des données (RGPD)

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la CAPSO concernant la RGPD. Le conseil Communautaire a validé l'adhésion de la CAPSO au service mutualisé de protection des données du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les administrations publiques et les entreprises, la CAPSO ainsi que les Communes doivent se conformer au règlement général européen sur la protection des données personnelles en désignant en particulier un délégué à la protection des données. La CAPSO a fait le choix d'une adhésion au centre de gestion pour une période d'une année reconductible. La tarification des missions de la présente convention est de 400 € la journée ou de 50 € de l'heure.

Monsieur le Maire propose d'adhérer.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention et tous les documents liés à ce dossier.

8) Règlement cimetière

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de M. et Mme **XXXX**. Ils désirent se faire incinérer mais ils ne souhaitent pas être inhumés dans un caveau classique ou le columbarium. Ils demandent d'avoir un choix funéraire autre que celui proposé par la Commune. Ils souhaitent acquérir une cavurne (petit caveau).

Monsieur le Maire propose de réaliser des emplacements pour ce type de concession situés au fond du nouveau cimetière contre la clôture. Les surfaces vendues pour l'emplacement des cavurnes seront de 1mx1m. Ce type de concessions permettra un gain de place et d'espace dans le cimetière. Un règlement spécifique aux cavurnes sera établi et le tarif sera défini lors de la réunion du Budget.

9) Divers

Disc Golf :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le disc golf a un nouveau parcours. Les services techniques ont installé de nouveaux paniers.

Abri de Bus :

Monsieur le Maire indique que 2 abris de bus ont été vandalisés dans la nuit du 16 au 17 mars. Ceux-ci se situent rue de l'Ecouart et rue du Hocquet. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

Dégradations d'habitations dues à la sécheresse de 2018 :

Monsieur le Maire signale qu'une demande de catastrophe naturelle a été demandée à la Sous-Préfecture concernant les dégradations de maison dans le secteur de l'Épinette et Sous le Bois dues à la sécheresse de 2018. Une annonce a été publiée sur différents types de support (Site internet, Facebook, presse, reportage TV et Bouche à oreille). Monsieur le Maire a reçu pour le moment, une dizaine de dossiers et précise que plus il y en aura mieux ce sera pour que la commune soit déclarée en catastrophe naturelle.

Ecole :

Monsieur le Maire informe qu'il y aura une ouverture de classe en Septembre 2019. L'école Condorcet retrouve les 6 classes qu'elle avait il y a une quinzaine d'années.

Hauts-de-France Propres :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un ramassage des déchets dans toute la Commune, le 24 mars 2019. La population et les associations ont été invitées à y participer. Cette opération a été un grand succès.

Abattage et élagage d'arbres :

Monsieur le Maire fait part des dégâts suite aux vents forts. Des arbres sont tombés/cassés à la zone des Bruyères. Une opération d'élagage et d'abattage d'arbres est envisagée.

Fibre optique :

Pour information, 2 réunions sur la fibre optique auront lieu, l'une à Blendecques le 3 avril à 18h30 puis une autre le 11 Avril à Tilques, à 18h30.

Monsieur Henin fait part de son inquiétude pour la création de la médiathèque premièrement pour le coût de 600 000^{€00}, deuxièmement pour sa luminosité et troisièmement pour l'évacuation en cas d'accident. Il serait judicieux de poser la question au SDIS et faire le nécessaire auprès de l'architecte

Monsieur le Maire précise que le coût du projet de la médiathèque n'est pas de 600 000^{€00} et rappelle qu'il a, à maintes reprises, bien précisé que la réalisation du projet est liée à l'obtention des subventions. Quant aux problèmes de sécurité évoqués, ils ont été pris en compte par l'architecte.

A ce jour, le projet est reporté à une date ultérieure car il y a eu une baisse drastique du fonds de concours aux communes rurales par la CAPSO et que la FDE n'attribue plus de subvention.

Monsieur ROMMENS demande des nouvelles concernant le Garage Mortier qui a laissé de nombreux véhicules sur le parking alors qu'il n'est plus en activité.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été envoyé. Nous n'avons eu aucun retour de sa part. Une relance sera faite par les services administratifs.

Monsieur ROMMENS signale que plusieurs poteaux EDF penchent de façon inquiétante rue de Saint-Omer.

Monsieur DARQUES, Maire adjoint, se charge de régler ce problème avec EDF.

Séance levée à 19h45

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. One signature on the left appears to be 'C. Nebotès'. Other signatures include 'Darg', 'Dun', and several others that are difficult to decipher due to their cursive nature.